

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE PANAT
Compte rendu de la séance du samedi 15 mars 2014

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 08/03/2014

Présents : 12

L'an deux mille quatorze et le quinze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BOUDES

Votants : 14

Présents : Marcel BOUDES, Nicole VAYSSETTES, Sébastien FONTANILLE, Valérie GAUBERT, Didier BENEDET, Isabelle BONNEFOUS, Maryse LAUR, Geneviève GIMENEZ, Geneviève GUITARD, Valérie JACQUART, André SAYSSET, Christian MALIE

Représentés : Daniel ALRIQUET par Geneviève GUITARD, Jean-Marc SOLIGNAC par Isabelle BONNEFOUS

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie GAUBERT

Ordre du jour:

• ***Approbation de l'extrait de séance de la réunion précédente***

1. Marché de travaux Centre pour personnes âgées - Avenant
2. Village vacance, bail emphytéotique
3. Surveillance plage – Convention avec Profession Sport Aveyron
4. Subventions aux associations
5. Présentation comptes administratifs 2013 - Affectation de résultats - Présentation et vote des budgets 2014
 - o Taux d'imposition 2014
 - o Budgets annexes : C.C.A.S., PRL, Transport Scolaire, Lotissement, Assainissement
 - o Budget Principal

Questions diverses

Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° D2014007

Objet : CCAS - DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération n° D2014008

Objet : CCAS DE VILLEFRANCHE DE PANAT - BP - 2014

Pour : 10 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération n° D2014009

Objet : PRL - CA 2013

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération n° D2014010

Objet : PRL - BP 2014

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014011

Objet : Lotissement CA 2013

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014012

Objet : Lotissement - BP 2014

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014013

Objet : Transport scolaire - CA 2013

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014014

Objet : Transport scolaire - BP 2014

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014015

Objet : Assainissement - CA 2014

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014016

Objet : Assainissement - BP 2014

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014017

Objet : Taux d'imposition 2014

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués	Produits votés
Taxe d'habitation	1 029 000,00	4,94	50 833
Taxe Fonciere - bâti	1 379 000,00	11,62	160 240
Taxe Fonciere - non bâti	39 700,00	66,15	26 262
TOTAL			237 335

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2014, les taux de 2013 restant inchangés.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014018

Objet : Subventions aux Associations Type Loi 1901 - ADMR

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 800,00 € au profit de cette association.

Mme GUITARD Geneviève, Co-présidente de l'ADMR, ET Mme GIMENEZ Geneviève, membre de l'ADMR n'ont pas pris part au vote.

Pour : **12** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014019

Objet : Subventions aux Associations Type Loi 1901 - Club des Renaissants

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 1.500,00 € au profit de cette association.

M. SAYSSET André, Trésorier du Club des Renaissants, n'a pas pris part au vote.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014020

Objet : Subventions aux Associations Type Loi 1901 - Société de chasse

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 450,00 € au profit de cette association.

M. BENEDET Didier, membre de la Société de Chasse, n'a pas pris part au vote.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014021

Objet : Subventions aux Associations Type Loi 1901 - Ruralies

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 2.000,00 € au profit de cette association.

M. BENEDET Didier et M. MALIE Christian membre de l'association Ruralies, n'ont pas pris part au vote.

Pour : **12** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014022

Objet : Subventions aux Associations Type Loi 1901 - Tableau général

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant global de 55 150,00 € au profit des associations type loi 1901, selon le tableau ci-après.

Associations		Subventions 2014
AAPPMA du Lévezou		1 000,00
ADMR		800,00
AFR	Centre de loisirs	1 500,00
	Danse	700,00
Air des lacs		500,00
Amicale Sapeurs Pompiers		2 400,00
ANACR		50,00
APEL Ecole Marie Immaculée		2 000,00
Auto Sport Durenque		300,00
Basket club		3 000,00
APE Ecole publique - Cantine scolaire		0,00
Club des Renaissants		1 500,00
Comité d'Animation	Animations	4 500,00
	Feu artifice	7 000,00
Comité des fêtes de la Besse	Animations	250,00
	Chapiteau	3 600,00
Courir en Lévezou	Courses et randonnées	3 400,00
	Salon APPN	1 000,00
	Section athlétisme	500,00
	Sentier botanique - Entretien	400,00
	Théâtre	500,00
Ecole publique	Coopérative scolaire	2 200,00
Entente Raspes Lévezou		500,00
Fan Club Guillaume Canivenq		0,00
FNACA		100,00
Les amis du clocher de Fijeaguet		0,00
PACAP	Animations	10 000,00
	Fonctionnement	3 000,00
Pétanque bessoise		500,00
Société de chasse - Groupement de propriétaires de Villefranche de Panat		450,00
Ruralies		2 000,00
Sport Quille Panatois		400,00
Team « Val Pas Res »		0,00
Volley Club		0,00
Total		54 150,00
Subvention non lignée		1 100,00
Total Général		55 150,00

Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération n° D2014023

Objet : Contrat d'Association : Ecole Privée Marie Immaculée Financement apporté pour l'année scolaire 2013-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école privée Marie-Immaculée de La Besse bénéficie d'un contrat d'association que lui a accordé Madame la Préfète de l'Aveyron le 01.12.2000. Il précise qu'au titre de ce contrat, la Commune est tenue, conformément à l'article 7 du décret N° 60-389 modifié d'assumer la charge des dépenses de fonctionnement afférente aux enfants domiciliés sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Que la somme allouée à l'école privée sera calculée exclusivement sur le nombre d'enfants de la commune,
- De retenir pour l'année scolaire 2013-2014, un mode de calcul tendant à retenir les dépenses de l'école publique et à calculer la participation de l'école privée en fonction des dépenses du public
- Qu'une convention annuelle sera établie entre la Commune et l'Ecole privée qui fixera le mode de financement pour l'année scolaire en cours
- D'allouer pour l'année scolaire 2013-2014, la somme de 16.000,00 € à l'école privée, complétée par l'intervention d'un agent municipal à l'école privée 2 H 30 par jour scolaire.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014024

Objet : Budget commune Vote du compte administratif complet

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOUDES Marcel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		145 041.23	200 833.86		200 833.86	145 041.23
Opérations de l'exercice	659 129.93	838 585.27	288 045.69	355 060.47	947 175.62	1 193 645.74
TOTAUX	659 129.93	983 626.50	488 879.55	355 060.47	1 148 009.48	1 338 686.97
Résultat de clôture		324 496.57	133 819.08			190 677.49
				Restes à réaliser		103 167.06
				Besoin/excédent de financement Total		293 844.55
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		263 939.88

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

30 652.02	au compte 1068 (recette d'investissement)
293 844.55	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré VILLEFRANCHE DE PANAT, les jour, mois et an que dessus.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014025

Objet : Budget Principal Vote du Budget 2014

COMMUNE VILLEFRANCHE DE PANAT - BP - 2014

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres
en exercice: 14
Nombre de membres
présents: 0 Nombre
de suffrages
exprimés: 0 VOTES :
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 08/03/2014

Présenté par Marcel
BOUDES, Maire (1), A
Villefranche-de-Panat,
le 15/03/2014 Marcel
BOUDES, Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en
session ordinaire A Villefranche de
Panat, le 15/03/2014
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALRIQUET Daniel	
BENEDET Didier	
BONNEFOUS Isabelle	
BOUDES Marcel	
FONTANILLE Sébastien	
GAUBERT Valérie	
GIMENEZ Geneviève	
GUITARD Geneviève	
JACQUART Valérie	

LAUR Maryse	
MALIE Christian	
SAYSSET André	
SOLIGNAC Jean Marc	
VAYSSETTES Nicole	

Certifié exécutoire par Marcel BOUDES, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
VILLEFRANCHE DE PANAT, le 15/03/2014

(6) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(7) L'assemblée délibérante étant : Marcel BOUDES, Maire.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014026

Objet : Village vacance, bail emphytéotique

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de son entretien avec Madame et Monsieur ESPIN concernant les quelques points indéterminés relatif au bail emphytéotique à intervenir.

La redevance annuelle d'occupation comprendrait :

- une partie fixe à hauteur de 6000 euros par an
- une partie variable équivalente à 5 % du bénéfice net réalisé au cours de l'exercice comptable précédent.

La partie fixe de la redevance serait payée en un seul versement au plus tard le 1^{er} octobre.

La partie variable de la redevance serait payée au plus tard un mois après la clôture de l'exercice comptable établissant le bénéfice net sur la base duquel est calculée la redevance.

Il est convenu entre les parties qu'elles se retrouveront en 2019 pour convenir des termes d'évolution de la redevance.

Monsieur le maire rappelle l'importance des investissements, à charge du preneur, qui ont été évoqué lors de la séance précédente 1 piscine couverte avec espace bien être équipé d'un spa et d'une balnéo, 1 piscine extérieure, des travaux d'aménagement et d'amélioration des bungalows par l'ajout de vérandas.

Une amplitude d'ouverture beaucoup plus importante qu'auparavant engendrant des retombées économiques pour notre commune.

Compte tenu du montant des travaux d'investissement, il est convenu que le preneur sera exonéré durant les deux premières années de la redevance d'occupation.

En fin de bail, les installations et améliorations réalisées par le preneur seront remise à titre gratuit à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- o de conclure un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans avec Madame et Monsieur ESPIN, SARL le Brouet ;
- o Autorise Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique et tous les actes pouvant y afférer.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **1**

Délibération n° D2014027

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux "Centre pour personnes âgées valides"

Avenant n°1 au marché de travaux "Centre pour personnes âgées valides"

Lot n°2 – Fondations - Gros Œuvre - Titulaire du Marché SARL ALINAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre du marché cité en objet, un groupement de commandes a été constitué avec l'Office Public de l'Habitat de l'Aveyron, celui-ci assurant la construction de huit logements en vue de répondre aux demandes de logements locatifs qui s'expriment sur le secteur, logements destinés en priorité à des personnes répondant à la réglementation P.L.U.S. (6 logements) et P.L.A.I. (2 logements), la Commune assurant la maîtrise d'ouvrage des locaux communaux.

Lors de la réalisation des fondations (plots en béton) de la coursive extérieure côté nord, la maîtrise d'œuvre, le bureau de contrôle et les services techniques de l'Office ont constaté que les plots se situaient au niveau d'un talus remblayé.

Afin de garantir la stabilité de cette coursive, il est donc nécessaire de mettre en œuvre un système de fondation par puits avec des longrines.

A la demande du Bureau de Contrôle, afin de respecter la réglementation acoustique, il est nécessaire de remplacer les murs de refends entre les logements initialement prévus en brique creuses par des blocs de béton pleins.

Les travaux supplémentaires font l'objet d'un avenant d'un montant H.T. de 1 375,03 €.

Cet avenant représentant une augmentation de 4,60 % du marché initial, il n'y a pas lieu de le soumettre à l'avis de la Commission chargée des procédures adaptées.

Au stade actuel de l'avancement du projet, ces travaux complémentaires s'inscrivent dans le cadre du financement initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux du Centre pour personnes âgées valides, Lot n°2, Fondations - Gros Œuvre ayant comme titulaire du Marché la SARL ALINAT pour un montant total HT de 1 375,03 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 et tous les actes pouvant y afférer

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014028

Objet : Surveillance des plages - Convention avec Profession Sport Aveyron

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier le recrutement de deux surveillants de baignade à l'Association Profession Sport Aveyron pour la période du 01.07.14 au 31.08.14.

Il rappelle que la plage est surveillée 7 jours sur 7 de 11 H. à 12 H 30 et de 14 H à 18 H.30 dans le cadre d'une convention signée entre la Commune de Villefranche de Panat et Profession Sport Aveyron qui rémunère les salariés et est ensuite remboursé par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de confier à l'Association Profession Sport Aveyron le recrutement de Surveillants de baignade qui interviendront sur les plages communales.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la Convention à intervenir entre la Commune de Villefranche-de-Panat et Profession Sport Aveyron.

Pour : **14** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Délibération n° D2014029

Objet : Subventions aux Associations Type Loi 1901 - Basket

Le Conseil Municipal, décide de voter une subvention d'un montant de 3000,00 € au profit de cette association.

Mme GAUBERT Valérie, licenciée du basket club des lacs n'as pas pris part au vote.

Pour : **13** - Contre : **0** - Abstentions : **0**

Finances : Les réalisations 2013 et budgets prévisionnels 2014

		Prévisions Budget 2013		Réalizations 2013			Prévisions Budget 2014	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Résultats	Dépenses	Recettes
Budget Principal	Section de fonctionnement	965 188,69	965 188,69	659 129,93	983 626,50	324 496,57	1 114 676,55	1 114 676,55
	Section d'investissement	1 433 892,00	1 433 892,00	488 879,55	355 060,47	-133 819,08	1 095 535,02	1 095 535,02
	Reste à Réaliser			496 832,94	600 000,00	103 167,06		
	TOTAUX	2 399 080,69	2 399 080,69	1 644 842,42	1 938 686,97	293 844,55	2 210 211,57	2 210 211,57
Budget Annexe Assainissement	Section de fonctionnement	166 849,96	166 849,96	140 306,68	175 132,68	34 826,00	165 383,58	165 383,58
	Section d'investissement	163 443,64	163 443,64	99 286,53	152 973,37	53 686,84	163 045,35	163 045,35
	Reste à Réaliser			0,00	0,00	0,00		
	TOTAUX	330 293,60	330 293,60	239 593,21	328 106,05	88 512,84	328 428,93	328 428,93
Budget Annexe Transport scolaire	Section de fonctionnement	9 887,68	9 887,68	6 084,86	9 887,68	3 802,82	12 734,82	12 734,82
	Section d'investissement	24 728,01	24 728,01	0,00	24 728,01	24 728,01	29 462,82	29 462,82
	TOTAUX	34 615,69	34 615,69	6 084,86	34 615,69	28 530,83	42 197,64	42 197,64
Budget Annexe Lotissement	Section de fonctionnement	105 135,02	105 135,02	52 566,51	52 566,51	0,00	52 568,51	52 568,51
	Section d'investissement	52 566,51	52 566,51	0,00	0,00	0,00	52 566,51	52 566,51
	TOTAUX	157 701,53	157 701,53	52 566,51	52 566,51	0,00	105 135,02	105 135,02

		Correspondant à la valeur des terrains restant à vendre						
Budget Annexe PRL	Section de fonctionnement	44 925,78	44 925,78	3 313,14	44 923,98	41 610,84	48 551,29	48 551,29
	Section d'investissement	59 866,03	59 866,03	38 215,80	18 956,25	-19 259,55	64 100,84	64 100,84
	TOTAUX	104 791,81	104 791,81	41 528,94	63 880,23	22 351,29	112 652,13	112 652,13
Budget Annexe CCAS	Section de fonctionnement	3 150,00	3 150,00	3 126,30	3 150,00	23,70	3 650,00	3 650,00
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX	3 150,00	3 150,00	3 126,30	3 150,00	23,70	3 650,00	3 650,00